



**MAISON DES SYNDICATS. AVENUE MARCEL
DASSAULT. 33700 MERIGNAC**

TELEPHONE : 05 56 47 95 92 FAX : 05 56 34 08 67

E-Mail : cgtul.merignac@wanadoo.fr



PRIVATISATION DE L'AEROPORT ?

Le gouvernement, toujours plus enfermé dans sa logique libérale et cherchant à donner des gages aux marchés financiers veut liquider un service public supplémentaire.

S'il vend les 60% de parts qu'il détient dans la SA Aéroport de Bordeaux Mérignac (SA A.D.B.M.) aux appétits des acteurs privés déclarés (Vinci Airports, Véolia Transport, des banques étrangères, etc..), de fait l'aéroport serait privatisé, l'intérêt collectif disparaîtrait au profit de la seule rentabilité financière.

Selon les chiffres déclarés, Aéroport de Bordeaux dégageait un Chiffre d'Affaires en 2009 de 49 Millions d'€uros et un résultat net de 8.6 Millions d'€uros, un bénéfice net de 17.55 % du CA, c'est pas mal !

Le développement du transport du trafic aérien ne se dément pas, pour 2010 il a été constaté une augmentation de 10,3%.

Derrière l'exploitation de l'aéroport, il y a des enjeux économique et industriel, de stratégie, de maîtrise de gestion d'intérêts publics et privés tels que son utilisation par les compagnies aériennes mais aussi par toutes les entreprises aéronautiques qui le jouxtent.

Il serait inacceptable de voir cet outil bradé, alors que des enjeux d'aménagement du territoire, d'attractivité du territoire et de développement pourraient être directement remis en cause.

Les exemples de gestions de l'actionnariat privé ne nous paraissent pas compatible avec les bases fondatrices de la loi de 2005 dont l'objectif principal est de faciliter le développement des grands aéroports au profit de l'économie Régionale et Nationale, faisant craindre les choix qui pourraient être retenus en matière de politique d'emploi et de salaires.

Nous demandons une gestion démocratique de l'aéroport, associant les usagers, les salariés et leurs organisations syndicales, et non pas une gestion uniquement assurée par les organisations patronales, à travers la C.C.I. **L'Etat, au lieu de se désengager doit contribuer à modifier le mode de gestion actuel qui reste encore très insatisfaisant, marqué par un recours effréné à la sous-traitance, une forte précarisation de l'emploi, à un niveau élevé de souffrance et d'insécurité au travail pour les salariés de l'aéroport.**

Nous voulons conserver et développer un Service Public de qualité, nous n'accepterons pas que l'Etat, une fois de plus, se désengage. Nous tenons à alerter la population sur cette situation !

Cette vente s'effectuerait dans la droite ligne de la liquidation des bijoux de famille qu'il a débutée en vendant les grandes entreprises publiques et les sociétés d'autoroutes qui s'avéraient particulièrement bénéfiques pour les finances publiques, **toutes payées, au fil des ans, par le contribuable, C'EST-À-DIRE NOUS !**

**La CGT condamne cette politique de bradage du bien public.
Elle agit pour le maintien d'une gestion publique,
démocratisée respectueuse de tous les salariés de l'aéroport
et garantissant le Service Public.**

Mérignac le (12) juillet 2011